

Castelsarrasin, le 24 février 1943.

17<sup>e</sup> LEGIONCompagnie de  
TARN-et-GARONNESection de  
CASTELSARRASIN

RAPPORT

N°15/4.

**SECRET**du Lieutenant TANVIER, Commandant la Section de  
Gendarmerie de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne),inscrite n°  
n° 27sur un attentat commis sur la voie ferrée BOR-  
DEAUX-TOULOUSE, dans la nuit du 23 au 24 février 1943 et  
ayant occasionné le déraillement d'un train de messageriesREFERENCE: Art. 52 et 53 du Décret du 20 mai 1903.Le 24 février 1943, à zéro heure 45, le train de  
messageries n° 5.206 venant de Montauban et se dirigeant  
sur BORDEAUX, a déraillé à 300 mètres du passage à niveau  
de Laspeyre, à la limite du département de Tarn-et-Garonne  
et de Lot-et-Garonne.La locomotive et le tender sont sortis des rails  
sur une longueur d'une vingtaine de mètres. Il n'y a pas  
eu d'accident matériel ni d'accident de personnes.Les causes sont dues à la malveillance. Un rail de  
22 mètres, (côté gauche direction Toulouse-Bordeaux) a été  
déboulonné sur toute sa longueur et déplacé vers l'inté-  
rieur de 30 centimètres environ à son extrémité. (côté  
Toulouse). 104 boulons ou tire-fonds ont été dévissés et  
enlevés.En opérant les malfaiteurs ont brisé le fil de  
jonction des rails, ce qui a fait fonctionner le disposi-  
tif d'alerte sur une longueur de 2 kilomètres environ  
en direction de Toulouse. Le mécanicien du convoi 5.206,  
alerté, a ralenti sa vitesse de 70 kilomètres à 10 kilomè-  
tres heure, évitant ainsi un accident grave, la voie étant  
située à cet endroit dans une courbe de un kilomètre de  
rayon, bordée d'un côté par un pré en contrebas de trois  
mètres, et de l'autre par le canal latéral à la Garonne.En outre, les malfaiteurs ont placé sur la voie oppo-  
sée, à la même hauteur, une éclisse en fer de 30 kilogram-  
mes, à la jonction des deux rails, dans le but de provo-  
quer un accident au passage d'un train allant d'Agen, vers  
Toulouse.Ils ont utilisé des outils spéciaux pour déboulonner  
la voie. Ils sont vraisemblablement les auteurs d'un vol  
de quatre clés à tire-fonds et deux clés à boulons commis-  
à Collégnyac, (Lot-et-Garonne), en bordure de la voie ferrée  
dans la nuit du 7 au 8 février 1943.De l'avis même des techniciens de la S.N.C.F., prés-  
ents sur les lieux, l'attentat a été commis par plusieurs  
individus, un délai d'une heure au moins étant nécessaire  
pour faire effectuer le même travail en plein jour par  
deux ouvriers spécialistes.

Ch. Sabotage



Cet attentat se situe entre 23 heures 35, (heure du dernier passage du train) et 24 heures 40, (heure du déraillement).

Aucune circulation importante de troupes Allemandes n'a eu lieu depuis cinq jours sur cette voie ferrée; aucun convoi spécial n'était attendu. La totalité du chargement du train était destiné aux échanges Français, à l'exception d'un wagon à l'adresse des troupes d'occupation. Rien ne permet donc de penser que cet attentat a été spécialement dirigé contre les troupes d'occupation.

Les recherches ont été aussitôt entreprises. Des patrouilles exécutées sur toutes les routes Nationales et voies secondaires situées sur le territoire des circonscriptions d'Agen et de Castelsarrasin, n'ont pas donné de résultats. L'identification des usagers de la route a été effectuée aux fins de vérification. Ces recherches se poursuivent en accord avec les Inspecteurs de la Police Judiciaire d'Agen et les Agents chargés de la surveillance de la voie ferrée. Elles sont orientées spécialement vers Agen.

Le trafic ferroviaire a été interrompu jusqu'à quatre heures trente puis rétabli sur la voie unique en bon état. Les trains ont subi des retards. Le matériel de réparation a été demandé d'urgence et les opérations entreprises de 5 heures à 17 heures, heure du rétablissement du trafic normal.

Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Castelsarrasin, le Chef d'Escadron, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, le Commissaire Divisionnaire Chef du Service Régional de Police Judiciaire à Toulouse, et le Procureur de la République à Montauban, ont été prévenus dès que possible.

A onze heures, ce dernier s'est rendu sur les lieux ainsi que Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin.

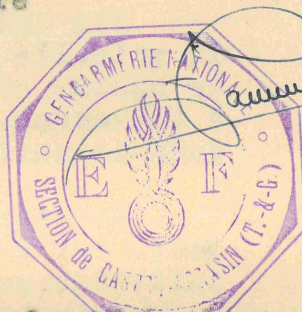
Une vérification des lieux a permis de constater que l'attentat a été commis sur le territoire du département de Lot-et-Garonne, dans une enclave sur celui de Tarn-et-Garonne de 150 mètres de longueur et 30 mètres de profondeur. De ce fait, le Procureur de la République de Montauban s'est désisté au profit de celui d'Agen, et les renseignements résultant de l'enquête ont été communiqués au Capitaine Commandant la Section de Gendarmerie d'Agen, présent sur les lieux, qui a pris aussitôt la direction de l'enquête.

L'attentat est peu connu de la population. Il n'a pas causé de troubles.

Tout fait ou renseignement nouveau fera l'objet d'un rapport complémentaire

DESTINATAIRES:

-Mr. le CHEF du GOUVERNEMENT (Direction Générale de la Gendarmerie-Bureau technique) à VICHY.

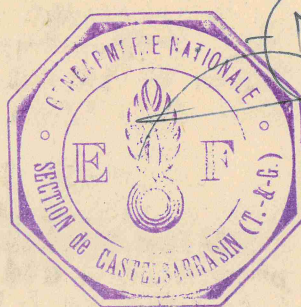




- Mr.le COMMISSAIRE Régional de la Guerre à TOULOUSE.
- Mr.le PREFET du département de Tarn-et-Garonne .
- Mr.le COLONEL, Commandant Militaire du département.
- Mr.le GENERAL Inspecteur de la Gendarmerie en zone libre.
- Mr.le SOUS-PREFET de l'Arrondissement de Castelsarrasin.
- Mr.le PROCUREUR de la République à Montauban.
- Mr.le COLONEL Commandant la 17<sup>e</sup> Légion de Gendarmerie à TOULOUSE.
- Mr.le CHEF d'ESCADRON Commandant la Compagnie de Gendarmerie de T.-&-Gne

EXEMPLAIRES SUPPLEMENTAIRES DESTINES A :

- Mr.le PREFET du département de Lot-et-Garonne.
- Mr.le COMMANDANT Militaire du département de Lot-et-Garonne.
- Mr.le CHEF d'ESCADRON Commandant la Compagnie de Gendarmerie de L-et-G.
- Mr.le PROCUREUR de la République à Agen.



*[Handwritten signature]*